

Liste de questions posées aux services de l'État : préfecture, Dreal, DDPP, Autorité environnementale. Services contactés par courriel depuis le 14 juin.

- La cour des comptes démontre la faiblesse des contrôles dans les installations ICPE. Un focus sur la méthanisation en Bretagne est rédigé. Comment répondre à la faiblesse des contrôles alors que la méthanisation se développe fortement? Des installations augmentent leur capacité de production rapidement, toujours sans contrôle adéquat. Un manque de communication entre services de l'Etat est souligné. Comme encadrer les risques inhérents à ces installations?

-N'est-il pas incohérent que l'Etat conseille et instruit les dossiers de création de méthaniseurs et contrôle également ces mêmes installations ?

- les risques sont multiples : sanitaires, environnementaux et humains. Sur les risques environnementaux, la Mrae déplore dans ses rapports d'activité d'être peu sollicitée sur la méthanisation et quand c'est le cas son avis, consultatif, n'est pas suivi. Quelle prise en compte des risques environnementaux, dont la pression sur l'eau?

- sur les risques sanitaires, des déchets animaux sont utilisés dans la méthanisation : matières issues d'abattoirs mais aussi des exploitations comme les lisiers. La réglementation prévoit une phase d'hygiénisation pour tous les sous-produits animaux mais des dérogations sont prévues. En Bretagne, la quasi-totalité des installations sont sous régime dérogatoire. Comment gérer les risques sanitaires dans ce contexte de dérogation et de sous-contrôles des installations?

- plusieurs services de l'Etat sont liés à l'encadrement de la méthanisation. De même, le recensement exact et exhaustif des installations en fonctionnement et à venir dans la région ne semble pas optimal. Les données fournies par Aile, ou GRDF ne semblent pas complètes et/ou pas à jour. Pouvez-vous nous fournir un recensement actualisé et exhaustif avec date de mise en fonctionnement, quantité d'intrants nécessaire actualisé, puissance produite actualisée - et pas la puissance et la quantité d'intrants annoncé lors de la création de l'installation -, svp ?

- Sur la question des Cive, il existe des fraudes sur les quantités déclarées et celles réellement utilisées. Des cultures, en particulier du maïs, sont cultivées pour alimenter les méthaniseurs, dépassant le seuil des 15% ou en dehors de ce seuil des 15%. Quid du contrôle des quantités et de la répartition des intrants dédiés à la méthanisation.